

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU 2° DE  
L'ARTICLE L523-1 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MARNE,  
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,  
- Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,  
- Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,  
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,  
- Vu les propositions des autorités territoriales,  
- Vu l'arrêté relatif aux lignes directrices de gestion en matière de promotion interne du 1<sup>er</sup> juillet 2021,  
- Considérant la valeur professionnelle du fonctionnaire et notamment son aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et sa capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

**D E C I D E**

Article 1<sup>er</sup> : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne (année 2025) au grade d'ingénieur territorial est fixée ainsi qu'il suit :

➤ **Monsieur STEPHAN Kendjy**, né le 05/10/1976

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au **24 octobre 2025**.

Article 3 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 : Le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :  
- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,  
- affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,  
- notifié à l'intéressé,  
- transmis à tous les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 22 octobre 2025

Le Président,

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Président,  
Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN

Signé électroniquement par : Le président  
Date de signature : 23/10/2025  
Qualité : Signature des PDF par le président



Transmis au Représentant de l'Etat le : 24 octobre 2025  
Affiché au Centre de Gestion le : 24 octobre 2025